

**Décision n° 2023-2685**  
**de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques,**  
**des postes et de la distribution de la presse**  
**en date du 29 novembre 2023**  
**abrogeant des autorisations d’utilisation de fréquences assignées**  
**délivrées à diverses entités**  
**pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile**

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l’État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d’utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d’autorisations d’utilisation de fréquences délivrées par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1 et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée de l’Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l’annexe à la présente décision ;

**Décide :**

**Article 1.** Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

**Article 2.** Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 29 novembre 2023,

Pour la Présidente et par délégation

Jean-Luc STEVANIN  
Chef de l'unité gestion des fréquences

**Annexe à la décision n° 2023-2685**  
**de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,**  
**des postes et de la distribution de la presse**  
**en date du 29 novembre 2023**

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants  
 Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198501849	CLUB DES SPORTS DE CHAMROUSSE	38 CHAMROUSSE	2 VHF
199208191	SICA ELECTRICITE CANTONS LA FERTE ALLAIS	91 CERNY	2 VHF
200100142	ANTARGAZ	61 LE MERLERAULT	1 UHF
200101565	CABINET LOISELET PERE FILS ET DAIGREMONT	75 PARIS 14	1 UHF
200301487	ARIANEGROUP SAS	33 STE HELENE	1 UHF
200801088	ZF PWK MECACENTRE	42 ST ETIENNE	1 UHF
200801200	ORANGE	92 PUTEAUX	2 UHF
201300416	AMAC AEROSPACE SWITZERLAND AG	68 HESINGUE	1 VHF
201700257	ENTREPRISE BARISIEN	54 VILLERS LA MONTAGNE	1 UHF
201700280	CIE DES TRANSPORTS GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLO CTGMVA	56 VANNES	2 UHF
201900611	EVENT SECURITY	56 LORIENT	2 UHF
202001121	ONET SERVICES	31 BLAGNAC	1 UHF
202200509	ENTR TRAVAUX PUBLICS DE L'OUEST	44 PONTCHATEAU	1 UHF
202203416	EIFFAGE CONSTRUCTION ENVIRONNEMENT GRAND OUEST	44 PORNIC	1 UHF
202300265	EIFFAGE CONSTRUCTION CENTRE EST	69 LYON 2EME	1 UHF
202301099	EIFFAGE CONSTRUCTION ENVIRONNEMENT GRAND OUEST	14 GIBERVILLE	1 UHF